



15-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 12 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE,

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : affectation de résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 348.46 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	262 463.33 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	338 811.79 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	359 067.47 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 338 811.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	338 811.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 338 811.79

- un déficit de fonctionnement de : 0

Le conseil municipal Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus :

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 25 /03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240325-delib2-cm3-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the Commune de Saint-Georges-Haute-Ville.

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie-Claire Jasserand.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 26 /03/2024